

RÈGLEMENT PARTICULIER – DÉO'BAD 2023

ARTICLE 1 – Règlement Général des Compétitions

Ce tournoi est ouvert à toutes les licenciées et tous les licenciés de la FFbAD mais aussi aux joueurs licenciés d'une autre fédération européenne. Il se déroulera selon le « *Règlement Général des Compétitions* » de la Fédération Française de Badminton.

ARTICLE 2 – Acceptation

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres sont désignés par le Comité d'Organisation. Le Juge-Arbitre principal a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement. Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

ARTICLE 3 – Tableaux, Catégories, Séries

Le tournoi est ouvert aux catégories **Seniors**.

Les joueurs des catégories Minimes, Cadets et Vétérans pourront s'inscrire en Seniors.

Les disciplines sont les suivantes : **simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte**.

Les joueurs minimes ayant **un classement minimum D7** sont autorisés à s'inscrire en seniors.

Les séries seniors seront découpées selon le CPPH à la date du 29 décembre 2022 pour les classements suivants : **N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC**.

Les joueurs pourront s'inscrire **dans 2 tableaux**.

Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix ».

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après l'accord du Juge Arbitre.

ARTICLE 4 – Mode de Compétition

Les matchs sont disputés en poules avec **2 sortants/poules de 4 et 1 sortants/poules de 3**.

Les têtes de séries seront désignées par le Comité d'Organisation et le Juge-Arbitre au CPPH.

ARTICLE 5 – Inscriptions

Le montant des inscriptions est de :

- **17 euros pour 1 tableau ;**
- **23 euros pour 2 tableaux ;**

Les inscriptions se feront uniquement via Badnet. Aucun autre moyen d'inscription ne sera pris en compte.

Le règlement des inscriptions pourra être effectué :

- Via Ebad ;
- Par virement avec comme référence « Déobad + nom de la personne inscrite »
 - o IBAN : FR76 1027 8066 0000 0121 0874 091
 - o BIC : CMCIFR2A
- Par chèque libellé à l'ordre du BCSDDV et à envoyer à : SURMELY Victor – 22b quai de la digue – 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

Tout paiement effectué le jour du tournoi sera majoré de 2€ par joueur.

La date limite d'inscription est **le samedi 24 décembre 2022**. Le tirage au sort sera effectué **le 30 décembre 2022**. Le nombre de participant étant **limité à 350**, en fonction du nombre d'inscrits, certains tableaux pourront être limités. L'ordre d'inscription sera pris en compte en cas de sur-affluence. Si le nombre limite de participants est atteint, une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement ou de forfait.

ARTICLE 6 – Forfaits

Tous forfaits volontaires après tirage au sort devront être justifiés le jour de la compétition, auprès du Juge Arbitre. Celui-ci sera le seul juge du caractère du forfait. Au cas où le justificatif ne serait pas fourni le jour même, le forfait volontaire devra être justifié au responsable régional en charge du suivi des forfaits, dans un délai de 5 jours suivant la date du forfait. La justification devra se faire par courrier, envoyé à la Ligue Grand Est de badminton.

Conformément au Règlement Général des Compétitions dans son article 3.1.5, les droits de participation ne feront l'objet d'un remboursement que si le forfait après tirage au sort est dûment justifié, dans les délais, ou auprès du Juge-Arbitre le jour de la compétition.

ARTICLE 7 – Volants

Le volant officiel de référence sera le **PERFLY – FSC 960** pour toutes les séries. Il devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Le partage des volants se fera de façon égale entre les deux joueurs ou les 2 paires.

Les volants sont à la charge des joueurs.

ARTICLE 8 – Pointage, Licences

Tout joueur devra se faire pointer à la table d'accueil, **au moins 30 minutes** avant le début de son premier match.

Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre.

ARTICLE 9 – Prévention Dopage

Tout joueur ayant pris des médicaments pouvant contenir des substances interdites par les Instances Sportives Internationales devra le signaler au Juge-Arbitre dès son arrivée et justifier leur(s) usage(s) par une ordonnance médicale.

ARTICLE 10 – Arbitrage

Les matchs seront **auto-arbitrés** si aucun arbitre n'est désigné par le Juge-Arbitre. Le Juge-Arbitre pourra également faire appel à un arbitre en cas de désaccord entre les joueurs sur le terrain.

En ce qui concerne les ½ finales et finales, l'arbitrage sera assuré dans la mesure du possible par des arbitres, éventuellement assistés par les joueurs disponibles précédents en tant que juges de lignes. Les arbitres seront désignés par le Juge-Arbitre.

Les arbitres (*y compris les arbitres licenciés au BCSDDV*) seront rémunérés sur présentation en fin de tournoi de leur(s) feuille(s) d'arbitrage ratifiée(s) par le Juge-Arbitre du tournoi.

Les juges arbitres du tournoi seront Hervé Mauchauffée (juge arbitre principal) et Christophe Chaumont (juge arbitre adjoint).

ARTICLE 11 – Horaires

Les horaires approximatifs du tournoi seront les suivants :

- **Accueil à partir de 7h30 le samedi et le dimanche.**
- **Fin prévue vers 20h le samedi et 18h le dimanche.**

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Pour assurer le bon déroulement du tournoi, ils peuvent être modifiés par le Juge-Arbitre. Chaque joueur peut ainsi être appelé **1 heure avant l'horaire indicatif** de son prochain match.

Les joueurs souhaitant quitter momentanément le gymnase doivent informer le Juge-Arbitre et devront être de retour à l'heure fixée par le Juge-Arbitre sous peine de disqualification à l'appel de leur match.

ARTICLE 12 – Echancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.

Samedi : tableaux de mixte en intégralité et tableaux de simple jusqu'aux ¼ de finale ;

Dimanche : tableaux de double homme et double dame en intégralité et fin des simples.

ARTICLE 13 – Echauffement et Temps de Repos

Lors de l'annonce de leurs noms, les joueurs ont **3 minutes maximum** pour venir chercher la feuille de match à la table de marque, s'échauffer, tester les volants et débiter le match.

A la fin de la rencontre, la feuille de match devra être retournée à la table de marque, correctement remplie, immédiatement après la fin du match.

Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à **20 minutes**, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord du joueur donné au Juge-Arbitre.

ARTICLE 14 – Règlement Particulier par rapport à la Salle

Tout volant touchant un élément suspendu (plafond, paniers de basket, filins) au service sera à remettre en jeu dans la limite de trois essais avant d'être déclaré comme faute. Au cours du jeu, tout volant touchant un élément suspendu sera déclaré faute.

ARTICLE 15 – Dispositions Particulières par rapport à la Salle

Les joueurs en repos devront dans la mesure du possible s'installer dans les gradins. Les non-participants à la compétition devront se tenir dans les gradins.

Il est interdit de manger et de boire en dehors des gradins et de la buvette durant la compétition.

ARTICLE 16 – Pertes et Vols

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objet, détériorations ou autres incidents.

ARTICLE 17 – Code de Conduite

Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.

Maëlle PERSELLO

Organisatrice – Déo'Bad 2023